



**COMMUNE DE
SAINT HILAIRE LES PLACES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
17 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint Hilaire Les Places, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Sylvie VALLADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie VALLADE, Marie Line VALADE, Amandine BRESSON, MM. Daniel OFFER, Marc LOBO, Jean Marc BARRIERE, François BUISSON, Gérald BATISSOU.

ABSENTS excusés :

Mme Cécilia GOURGOUSSE a donné délégation de vote à Mme Amandine BRESSON
M. Franck DELAUTRETTE a donné délégation de vote à M. Marc LOBO

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

I – Affaires financières

1. Tarifs taxe de séjours
2. Devis panneaux de signalisation
3. Décisions modificatives
4. Devis pour apprentis atelier
5. Tarifs supplémentaires régie boutique et régie camping
6. Dossier Alupa

II – Personnel

1. Stagiatisation d'un adjoint administratif territorial au camping

III – Affaires générales

1. Convention de partenariat relative à l'implantation et au suivi d'un point de compostage entre le SYDED et la commune de Saint Hilaire les Places
2. Convention de partenariat entre la commune de Saint Hilaire les Places et la société FEUVERT – réalisation d'une vidéo de promotion du Lac de Plaisance et du camping de Saint Hilaire les Places
3. Convention pour l'exécution des services réguliers de transport public destinés à titre principal ou exclusif à la desserte des établissements scolaire entre la Région Nouvelle Aquitaine et la commune de Saint Hilaire les Places.
4. Convention ente la commune de Saint Yrieix la Perche et la commune de Saint Hilaire les Places pour la prise en charge des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire.
5. Adhésion à la fondation du Patrimoine

IV – Vie des commissions et questions diverses

Avant d'ouvrir la séance Mme le Maire souhaite proposer aux votes des membres du conseil de mettre un sujet sous huis clos conformément à l'article L.2121-18 du général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal accepte à **l'unanimité**.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : le dossier concernant l'alimentation en eau potable du hameau du buisson. Elle explique que le dossier est arrivé en fin de semaine.

Le conseil municipal accepte à **l'unanimité**.

Madame le Maire propose de nommer M. Marc LOBO comme secrétaire de séance, l'intéressé refuse.

Madame le Maire propose de nommer M. Gérald BATISSOU comme secrétaire de séance, l'intéressé accepte.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018 : **4 abstentions** (Mme GOURGOUSSE, M LOBO, M. DELAUTRETTE et Mme BRESSON) et **6 pour**.

Monsieur PICOT, Trésorier, prend la parole afin de faire un résumé concernant les finances de la commune.

I. AFFAIRES FINANCIERES :

1) Tarifs taxes de séjours :

L'article 44 de la loi de finances rectificatives pour 2017 a modifié le barème de la taxe de séjour à compter de 2019. Cet article modifie le nombre de catégories d'hébergement qui passe de dix à neuf et modifie les intitulés. Il crée notamment une catégorie pour les hébergements sans classement ou en attente de classement pour laquelle la collectivité doit fixer un taux et non un tarif.

A défaut de nouvelle délibération prise avant le 1^{er} octobre 2018, aucun touriste, en 2019, séjournant dans un hébergement non classé ne sera soumis à la taxe de séjour sur ces catégories d'hébergement. Par conséquent, il est demandé au conseil d'adopter une nouvelle délibération avant cette date fixant des tarifs pour toutes catégories, même celles qui ne sont pas représentées actuellement sur la collectivité comme suit à partir du 1^{er} octobre 2018.

Madame le Maire donne lecture du document adressé par la Préfecture.

Elle explique qu'il faut apporter une modification sur la catégorie qui a disparu et sur les hébergements en attente de classement.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** adopte la nouvelle délibération des taxes de séjours et fixe les tarifs et le taux sur les hébergements en attente de classement comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 (*délibération n° 2018/59*) :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée ou par unité de capacité d'accueil et par nuitée si taxe forfaitaire
Palaces	0.70 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.35 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.35 €

Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.25 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0.25 €

Hébergements	Taux
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements plein air	3 %

2) Devis panneaux de signalisation routière :

Madame le Maire présente l'analyse qui a été faite pour le dossier panneaux de signalisation routière comme présenté ci-dessous :

CHARTRE DEPARTEMENTALE SIGNALISATION ROUTIERE				
	Signalisation de direction		Localisation de lieux-dits	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Type de support	Mat acier galvanisé brut ou laqué		Mat acier galvanisé brut ou laqué	
Hauteur sous panneau	1,20 m		1,20 m	
Nombre de mentions	-	6 (4 au plus de la même couleur)	-	
Longueur des lames	-	-	-	-
Hauteur des lames	120 mm	300 mm	120 mm	-
Lettrage	L4 - 80 mm		L4 - 80 mm	
Hauteur de composition	-	2 lignes par lames	-	
Classe des panneaux	2		1	
	SES		SES	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Type de support	Mat acier galvanisé brut ou laqué		Mat acier galvanisé brut ou laqué	
Hauteur sous panneau	1,20 m		1,20 m	
Nombre de mentions				
	Longueur des lames/hauteur des lames :	PU HT	Longueur des lames/hauteur des lames :	PU HT
	L 1300/300 H	68,80 €	L 600/150 H	34,00 €
	1000/150	54,20 €	800/150	46,00 €
	1000/300	63,20 €	1000/250	56,00 €
	800/150	51,00 €		
	800/300	67,60 €		
	1300/400	98,00 €		
	600/150	36,80 €		
Lettrage	L4 - 80 mm		L4 - 80 mm	
Hauteur de composition				
Classe des panneaux	Classe 2		Classe 1	
Cartouche E44 - Panneaux directionnels	350/150	23,60 €		
SIGNAUX GIROD		SIGNAUX GIROD		
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
	Mat acier galvanisé brut ou laqué		Mat acier galvanisé brut ou laqué	
Hauteur sous panneau	1,20 m		1,20 m	
Nombre de mentions				
	Longueur des lames/hauteur des lames	PU HT	Longueur des lames/hauteur des lames	PU HT
	1000/250	33,93 €	L 600/120 H	19,62 €
	1300/400	71,24 €	800/120	22,73 €
	1200/120	24,18 €	800/250	28,26 €
	1300/500	83,84 €	400/120	19,07 €
	1000/400	56,13 €		
	1600/500	107,07 €		
	800/120	22,73 €		
	1300/250	46,63 €		
	800/250	28,26 €		
	1200/250	48,96 €		
	1000/300	37,55 €		
	1000/120	26,10 €		
	1000/300	37,55 €		
	600/120	19,62 €		
	800/300	32,04 €		
	1000/120	26,15 €		
	1300/300	46,39 €		
	1300/250	41,42 €		
	1600/400	76,14 €		
	1600/300	55,08 €		
	1600/250	49,53 €		
Lettrage	L4 - 80 mm		L4 - 80 mm	
Hauteur de composition				
Classe des panneaux	Classe 1		Classe 1	
Cartouche E44 - Panneaux directionnels	350/150	15,72 €		
PANNEAUX DE POLICE				
	SES		SIGNAUX GIROD	
	Désignation	PU HT	Désignation	PU HT
	Panneaux de type AB1 700 cm	30,80 €	Panneaux de type AB1 500 cm	21,87 €
	Panneaux de type AB4 600 cm	33,60 €	Panneaux de type AB4 400 cm	26,58 €
	Panneaux de type AB4 800 cm	59,15 €	Panneaux de type AB4 800 cm	-
	Panneaux de type C13A	31,00 €	Panneaux de type C13A	-
	Panneaux de type AB3A 700 cm	26,00 €	Panneaux de type AB3A 500 cm	45,00 €
	Panneaux de type M5A	32,00 €	Panneaux de type M5A	-
	Panneaux de type B1 650 cm	25,00 €	Panneaux de type B1 450 cm	22,10 €
	Panneaux de type B14 50 650 cm	34,60 €	Panneaux de type B14 50 450 cm	22,10 €
	Panneaux de type B14 70 650 cm	34,60 €	Panneaux de type B14 70 450 cm	22,10 €
	Panneaux de type B3 70 650 cm	34,60 €	Panneaux de type B3 70 450 cm	22,10 €
	Panneaux de type B6D 650 cm	34,60 €	Panneaux de type B6D 450 cm	22,10 €
	Panneaux de type M8A 200/500	42,00 €	Panneaux de type M8A 350/150	15,40 €

Madame le Maire explique que la 1^{ère} partie du tableau concerne la charte départementale de signalisation routière ainsi que les textes régissant la signalisation routière.

La 2nd partie concerne les propositions de la société SES en signalisation de direction et de localisation de lieux-dits.

La 3^{ème} partie concerne la proposition de la société Signaux Girod.

La 4^{ème} partie concerne les panneaux de police.

Elle explique que la commune a préparé un comparatif sur les prix unitaires car le fournisseur retenu devra fournir une maquette pour chacun des 130 ensembles qui sera transmise au service du département, afin qu'ils valident la conformité à la charte du département. Elle rappelle que la subvention est de 50% sur la signalisation de direction et de localisation des lieux-dits.

Madame le Maire donne lecture de l'avis du département :

Conclusion : Malgré 3 tarifications fournies, la société Signaux Girod ne respecte pas l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, au code de l'environnement et à la charte départementale de signalisation directionnelle à l'usage des communes.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur les tarifs unitaires.

Le conseil municipal, à **3 absentions** (M. DELAUTRETTE, Mme GOURGOUSSE, Mme BRESSON) et **7 pour** décide de valider les prix unitaires de la société SES et donc de continuer avec ladite société sur ce dossier. (Délibération N°2018/60)

3) Décisions modificatives :

Madame le Maire explique que comme chaque année, la commune a des ajustements à faire en cours d'année entre les lignes budgétaires afin de disposer des crédits nécessaires pour pouvoir régler les factures jusqu'à la fin de l'année.

Madame le Maire donne lecture des décisions comme suit :

Section de fonctionnement dépenses :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Recettes
60621	11	Combustible	+ 3 000.00 €
60622	11	Carburant	+ 1 000.00 €
60623	11	Alimentation	+ 5 000.00€
60628	11	Autres fournitures non stockées (pharmacie)	+ 430.00 €
60636	11	Fournitures de vêtement	+ 500.00 €
6064	11	Fournitures administratives	+ 3 000.00 €
611	11	Contrat de prestation de service	+ 2 750.00 €
6135	11	Location mobilières	+ 2 270.00 €
61521	11	Entretien de terrain	+ 180.00 €
615221	11	Bâtiments	+ 2 420.00 €
615231	11	Voirie	+ 1 440.00 €

61551	11	Matériel roulant	- 2 000.00 €
61558	11	Entretien et réparation autre bien mobilier	+ 3 550.00 €
6156	11	Maintenance	- 1 000.00 €
6067	11	Fournitures scolaires	- 1 000.00 €
617	11	Etudes et recherche	+ 1 130.00 €
6226	11	Honoraires	- 2 000.00 €
6228	11	Remb diverses d'interméd et honoraires	- 10 000.00 €
6231	11	Annonce et insertion	- 200.00 €
6232	11	Fêtes et cérémonies	- 3 000.00 €
6247	11	Transports collectifs	+ 430.00 €
6256	11	Frais de missions	- 1 000.00 €
6281	11	Concours divers	- 4 000.00 €
6284	11	Autres services extérieurs	- 500.00 €
6218	12	Autre personnel extérieur au service	- 10 330.00 €
6336	12	Cotisation CNFPT et CDG	- 413.41 €
6411	12	Titulaires	+ 7 793.41 €
6413	12	Non titulaire	- 4 000.00 €
6451	12	Cotisation URSSAF	+ 4 000.00 €
6531	65	Indemnités élus	- 1 000.00 €
6574	65	Autres personnes de droit privé	+ 1 550.00 €

Le conseil municipal, à **4 absentions** (M. LOBO, M. DELAUTRETTE, Mme GOURGOUSSE et Mme BRESSON) et **6 pour** adopte le projet de délibération modificative. (Délibération N° 2018/61)

4) Devis pour apprentis ateliers :

Madame le Maire explique qu'aux ateliers municipaux, il a été constaté que de nombreux matériels sont stockés à l'extérieur. La carrière n'étant absolument pas sécurisée, il est donc nécessaire de construire un abri.

La commune a contacté les fournisseurs potentiels et nous avons 3 devis :

- SIGMA METAL : 7 403.00 € TTC (fournisseur connu par un élu)
- METALECO : 14 681.80 € TTC ou 13 936.00 € TTC (pour une dimension moindre)

Le conseil municipal à **1 opposition** (M. LOBO), **3 absentions** (M. DELAUTRETTE, Mme BRESSON et Mme GOURGOUSSE) et **6 pour** accepte le devis de la société SIGMA METAL pour un montant de 7 403.00 € TTC. (Délibération N°2018/62)

5) Dossier ALUPA :

Madame le Maire explique que la commune a reporté la réfection des trottoirs. La commune a accueilli Madame le sous-préfet le 7 Avril ainsi que le président du conseil départemental le 20 juillet. Le président du conseil départemental a passé deux heures dans le centre bourg et la commune a longuement échangé avec lui sur le réaménagement du centre bourg.

Les deux ont confirmé qu'il était possible d'obtenir des financements auprès de la Préfecture notamment dans le cadre du contrat de ruralité à hauteur minimum de 30 % voire 35 %. Pour cela il faut un dossier global et pas seulement limité aux trottoirs et il faut se projeter à 8 ou 10 ans.

La commune a contacté la société ALUPA dont le gérant est domicilié à Flavignac. Il a travaillé entre autres à Vicq sur Breuilh, Mortemart et Les Cars.

Sa proposition est déclinée en trois parties :

Phase 1 - Diagnostic général sur centre Bourg étendu – enjeux-premières hypothèses de travail

Phase 2 – Proposition de scénarios

Phase 3 – Mise au point du scénario retenu

Madame le Maire donne lecture du devis

Prise en compte de toutes les canalisations et réseaux enfouis – nouveau terrain derrière l'école de l'ensemble du bourg entre les panneaux.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée d'autoriser la société ALUPA de faire une étude préliminaire sur le centre bourg. Le montant de cette étude s'élève à 8 419.20 €.

Le conseil municipal étant en désaccord avec le projet proposé par Mme le Maire, décide de le reporter.

6) Tarifs supplémentaires régie boutique et régie camping :

Madame le Maire explique qu'il manque quelques produits dans la liste de la régie boutique et régie camping, liste ci-dessous :

Régie Boutique :

Insecticide Raid multi insectes aérosol 400 ml	4.20 €
Jus d'orange Bio U 1l	2.40 €
Brosse à dent U x 2	1.80 €
Coca Cola 1.5 l	3.50 €
Diffuseur électr CATCH anti-mouches et moustiques + 1 recharge	6.50 €

Régie camping :

Caution location réfrigérateur : 100 €

Caution location adaptateur prise électrique : 20 €

Le conseil municipal à **3 abstentions** (M. DELAUTRETTE, Mme GOURGOUSSE et Mme BRESSON) et **7 pour** valide les tarifs supplémentaires régie boutique et régie camping. (Délibération N°2018/63)

7) Dossier à huis-clos :

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire, a formulé le souhait de mettre un sujet sous huis-clos, le conseil municipal a accepté à l'unanimité. Madame le Maire demande donc au public de bien vouloir quitter la salle à 19 h 45.

Madame le Maire explique qu'un locataire est parti récemment et que celui-ci avait un arriéré de loyer à hauteur de 3 917 € qui correspond à un peu plus de 6 mois.

Ce même locataire avait fait poser une cuisine aménagée qui comporte 4 éléments en meubles bas et 4 éléments en meubles hauts. Le montant des achats qui a été communiqué à la commune est de 1 136.67 €, à cela viennent s'ajouter les frais de pose mais la commune ne dispose d'aucune preuve.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée d'annuler ou non la dette et de prendre une compensation ou non sur les meubles de cuisine.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'annuler la dette pour un montant de 3 917 € et de ne pas prendre de compensation sur les meubles de la cuisine. *(Délibération n°2018/64)*

Retour du public.

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'administrateur judiciaire de Sud Villages. Elle donne également lecture de l'arrêté du Préfet concernant la scolarisation des enfants de Rilhac Lastours.

Elle donne le montant du FPIC 2018 : 19 250 €.

II. PERSONNEL

1) Stagiairisation d'un agent au camping

Madame le Maire explique que la personne recrutée en tant qu'adjoint administratif territorial au camping est un très bon élément.

Elle explique qu'afin de ne pas revivre la même mésaventure et garantir sa présence pour la saison 2019, puisque son contrat arrive à échéance au 31 mai prochain, Madame le Maire demande à l'assemblée de se positionner pour son passage au statut de stagiaire.

Le conseil municipal, **à 3 oppositions** (Mme GOURGOUSSE, Mme BRESSON et M. DELAUTRETTE), **1 abstention** (M. LOBO) et **6 pour** accepte la stagiairisation d'un adjoint administratif territorial au camping à compter du 1^{er} juin 2019. *(Délibération N°2018/65)*

III. AFFAIRES GENERALES

1) Convention de partenariat relative à l'implantation et au suivi d'un point de compostage entre le SYDED et la commune de Saint Hilaire les Places.

Madame le Maire explique que le SYDED est venu à plusieurs reprises sur le site cette année notamment pour mettre en place le tri sélectif sur la plage et qu'ils ont souhaité mettre en place 3 points de compostage sur le camping, les gîtes et la salle polyvalente. Elle explique que pour cela il faut entériner l'action par la signature d'une convention.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte la signature de la convention de partenariat relative à l'implantation et au suivi d'un point de compostage entre le SYDED et la commune de Saint Hilaire les Places. *(Délibération N°2018/66)*

2) Convention de partenariat entre la commune de Saint Hilaire les Places et la société FEUVERT pour la réalisation d'une vidéo de promotion du Lac Plaisance et du camping de Saint Hilaire les Places.

Madame le Maire explique qu'afin d'assurer la promotion du site pour la saison 2019, la commune a recherché un professionnel pour faire des vues et notamment à l'aide d'un drone. Ayant trouvé la prestation élevée (1 000 € HT), Madame le Maire a refusé. Une proposition de partenariat avec les Ets FEUVERT lui a alors été proposé à hauteur de 500 € HT.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, à **3 abstentions** (Mme BRESSON, Mme GOURGOUSSE et M. DELAUTRETTE) et **7 pour** décide d'accepter la convention de partenariat entre la commune de Saint Hilaire les Places et la société FEUVERT pour la réalisation d'une vidéo de promotion du Lac Plaisance et du camping de Saint Hilaire les Places. *(Délibération N°2018/67)*

3) Convention pour l'exécution des services réguliers de transport public destinés à titre principal ou exclusif à la desserte des établissements scolaires.

Madame le Maire explique que comme chaque année, la commune doit se prononcer sur la convention de transport des enfants scolarisés vers l'école, vers le collège et le lycée. Elle explique qu'il s'agit maintenant de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, décide de signer la convention pour l'exécution des services réguliers de transport public destinés à titre principal ou exclusif à la desserte des établissements scolaires et applique les tarifs comme suit :

65 € à l'année et 32 € à partir du 2^{ème} enfant. *(Délibération N°2018/68)*

4) Convention entre la commune de Saint Yrieix la Perche et la commune de Saint Hilaire les Places pour la prise en charge des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire :

Madame le Maire demande à l'assemblée d'autoriser la convention entre la commune de Saint Yrieix la Perche et la commune de Saint Hilaire les Places pour la prise en charge des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire.

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, décide de signer la convention entre la commune de Saint Yrieix la Perche et la commune de Saint Hilaire les Places pour la prise en charge des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire. *(Délibération N°2018/69)*

5) Adhésion à la fondation du Patrimoine :

Madame le Maire explique que des projets sont en gestation aussi bien à l'espace Camille AUPEIX qu'à l'église de Saint Hilaire. La commune pourrait avoir besoin de financements complémentaires. Elle demande donc à l'assemblée de bien vouloir adhérer à la fondation du patrimoine. Elle informe que le coût de la cotisation est de 75 €.

Le conseil municipal, à **3 abstentions** (M. DELAUTRETTE, Mme GOURGOUSSE et Mme BRESSON) et **7 pour** décide d'adhérer à la fondation du patrimoine et de régler la cotisation de 75 €. *(Délibération N°2018/70)*

IV. VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Eau et assainissement

- VBG :

Madame le Maire explique que Lors du précédent conseil la commune avait rejeté la proposition du syndicat mandaté par la communauté de communes de St-Yrieix pour gérer

l'alimentation en eau potable sur la commune de Ladignac le Long. Il proposait bien de reprendre l'alimentation du hameau du Buisson mais imposait le raccordement au niveau de St-Hilaire et une vente d'eau concernant les habitants de Pommet et des Doumingeas et surtout l'obligation de se plier à leur règlement.

Madame le Maire explique que la commune a reçu en fin de semaine dernière la nouvelle proposition.

Madame le Maire en donne la lecture.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition de VBG. (*Délibération N°2018/71*)

Transfert de la compétence eau et assainissement : Madame le Maire explique qu'il semblerait que le transfert de ces compétences initialement prévu au 1^{er} Janvier 2020 soit reporté au 1^{er} Janvier 2026.

- **Diagnostic d'assainissement**

La commune avait une réunion vendredi après-midi avec le bureau d'études LARBRE, l'agence de l'Eau et SOCAMA. La phase 2 de mesures nappes basses et nappes hautes est maintenant terminée.

Il apparaît que la commune a des travaux à faire sur le poste de relevage des grands clos. Il y a environ 15 % d'eau parasite qui entre dans le réseau. Des enquêtes de branchement vont avoir lieu sur les habitations du bar à la Chapelle, rue du Grenadier, de chez Nouailhas au bar puis du bar jusque chez Alain Bruzat. Des tests à la fumée seront faits de la Mairie à chez Calandreau.

Le réseau entre chez Patrick NOUAILHAS et chez Alain BRUZAT est un réseau unitaire où les eaux de pluie sont collectées avec les eaux usées.

Enfin le tuyau PVC qui longe le plan d'eau présente de nombreux flashes. Il semblerait que la qualité du tuyau ne soit pas exceptionnelle.

La station d'épuration ne devrait pas être remise en question sauf le passage des tuyaux de vidange du Plan d'eau et du coucou qui passent sous les bassins de décantation.

La station de Manus est à refaire.

Le projet de zonage d'assainissement reprend le projet de PLUi en cours. Le village de St-Hilaire repasserait en assainissement individuel car le coût du branchement serait compris entre 16 et 17 000 Euros. Côté de La Grénerie, 32 maisons seraient comprises dans le zonage d'assainissement collectif. La première approche financière annonce un coût du branchement aux environs des 13 000 euros soit un dossier à hauteur de 400 000 Euros.

En matière de financement le 10^{ème} plan de financement de l'agence de l'eau Adour-Garonne estimait la limite acceptable (l'agence de l'eau attend les règles du 11^{ème} plan qui devraient maintenant être connues dans quelques semaines). La priorité devrait être donnée aux travaux de rénovation des réseaux existants. Côté département le plafonnement d'intervention est arrêté à 7 900 Euros par branchement. C'est-à-dire que sur 13 000 € ils ne financeraient que 30 % soit 2 370 Euros.

Les autres conditions d'intervention sont les tarifs de l'eau et de l'assainissement à savoir 1.50 € du mètre cube pour l'eau potable (nous sommes à 0.95 €) et la même chose en assainissement (nous sommes à 0.85 €).

La prochaine réunion aura lieu le 12 Décembre après-midi.

➤ **Commission relance du site**

- Concernant le fonctionnement du site, le chiffre d'affaires du kiosque devrait avoisiner les 39 000 € avec plus de 25 266 passages en caisse au kiosque. Les recettes autres entre le 15 août et les marchés gourmands gérés par les associations sont de l'ordre de 16 000 €. Plus de 3 656 personnes ont fait un achat le jour du 15 août....
- Le logiciel du camping et des gîtes annonce un chiffre d'affaires supérieur à 102 000€.
- En matière de cyanobactéries les analyses sont restées bonnes tout au long de l'été.

Le soutien du conseil départemental est important, les écarts sont constatés sur les différents plans d'eau prélevés. A noter que l'ARS est allé jusqu'au prélèvement d'écume un jour de vent. Ces prélèvements ne sont pas prévus par les consignes de l'ANSES.

- Des difficultés de recrutement d'un surveillant de baignade.
- Pulp'Anim ex aztèque animation a été défaillant.
- Les agents de la commune ont fait preuve d'un engagement sans failles et ont été très disponibles. La saisonnière recrutée au camping était un bon élément.
- La gendarmerie n'a fait que 2 ou 3 interventions pour tapage nocturne.
- Audit du pavillon : il s'est bien passé, uniquement des observations sur l'affichage. La commune est sollicitée pour organiser la cérémonie 2019
- Pas de nouvelles du tour opérateur Néerlandais

➤ **Commission école, jeunesse, cantine, garderie**

- **Ecole**

La rentrée a eu lieu le 3 Septembre. Pas de problème majeur. L'effectif est de 89 enfants, pour 91 l'année dernière. Sur le département le nombre d'enfants scolarisés en primaire a diminué de plus de 700 enfants.

Il n'y a pas eu de changement parmi l'équipe enseignante. Seule la personne chargée de la décharge de la Directrice est nouvelle. C'est un Monsieur.

La perce du mur entre la cantine et l'ancien dortoir a été réalisée avec succès. Donc le repas est pris sur un seul service. Les petits de la maternelle sont à l'écart dans une pièce et peuvent prendre plus de temps pour manger sans gêner le second service.

Des rideaux ont été installés sur les baies vitrées de la maternelle.

La commune doit s'intéresser de près à l'acquisition de tableaux connectés. Une action du ministère de l'éducation vient d'être lancée avec un financement à hauteur de 50 %. Les premiers chiffres avancés sont importants : environ 7 000 euros l'unité.

La réunion de rentrée a eu lieu mardi 11 septembre dernier.

L'assemblée générale des parents d'élèves doit avoir lieu jeudi prochain.

○ **Jeunesse**

Un groupe de jeunes avait demandé à faire une soirée début août. Ils étaient une quinzaine entre 12 et 14 ans, ce sont les parents qui ont tout géré. Madame le Maire tient à remercier Monsieur et Madame LAJARRIGE pour leur aide. Il semble que les enfants soient satisfaits.

○ **Repas des cyclistes**

Le repas a eu lieu, comme à chaque fois, début juillet. Il a connu une belle fréquentation.

➤ **Commission associations, agriculture**

○ **Dossier catastrophe naturelle**

La demande de la commune comme Madame le Maire l'a laissé entrevoir lors du dernier conseil n'aboutira pas. Un courrier a été adressé à chacun des sinistrés pour les informer.

○ **Pétanque**

Plusieurs concours ont eu lieu. Quelques dégradations au niveau de la « Fanny »

○ **Festival des arts du Feu**

Une fréquentation à peu près équivalente à l'an dernier. Programme très intéressant et que des compliments des visiteurs.

Vendredi dernier, dans le cadre des journées du patrimoine, l'institut d'études occitanes du Limousin a projeté le film qui lui a été commandé sur la mémoire tuilière. Un moment très agréable, un public nombreux suivi d'un bon moment de partage.

- **Voyage des anciens élèves de la Grimaudie**

L'association organisait un voyage à Rochechouart pour visiter l'espace météorite et Cassinomagus à Chassenon. Bonne participation

- **L. A. C. Plaisance**

Très belle réussite du 15 août avec comme l'a dit Mme le Maire ci-dessus plus de 3 500 personnes sur le site. Que des compliments sur la présence des musiciens en direct sur le feu d'artifice. Un repas réunissant la quarantaine de bénévoles a eu lieu.

Le concert de jazz du samedi 15 septembre au soir en l'église de St-Hilaire dans le cadre des journées du patrimoine a été bien fréquenté.

- **Patrimoine et culture**

Le concert de début juillet a été bien fréquenté. Il s'agissait de concert de flûte et d'accordéon. L'exposition à cheval sur juillet et août a accueilli plus de 400 personnes. Un nombre important d'œuvre a été vendu.

L'aide apportée pour le concert décentralisé du festival de St-Yrieix a été essentielle. Le concert s'est bien déroulé. Plus de 200 personnes ont assisté au concert. La mise en sens unique de la route a facilité la circulation après le concert. Bonne coopération.

L'association a mis en place des randonnées commentées qui étaient très intéressantes au départ du centre du bourg.

- **Divers :**

Réunion des présidents d'associations en fin de mois.

La commune a un professeur qui souhaite mettre en place des cours de peinture et de dessin.

La commune travaillera avec le comité départemental de gymnastique pour mettre en place des séances hebdomadaires. Elle est aussi sollicitée par le comité départemental olympique et sportif pour mettre en place des séances de sport santé.

- **Jumelage :**

Le voyage a Gutenstetten a eu lieu du 23 au 27 août. 47 personnes ont participé. Madame le maire pense que tout s'est bien passé. Le programme était chargé mais très intéressant. Le transporteur a fait une bonne prestation. Une soirée photo va être organisée le 5 Octobre prochain.

➤ **Communauté de communes**

- **Réunions publiques PLUi**

Deux réunions auront lieu mardi 18 septembre au soir à la salle Melies à Nexon à 18 h 00 et mardi 25 à la salle des Fêtes de St-Priest Ligoure à 18 h 00

- **Office de Tourisme**

Une réunion de bureau et un comité directeur ont eu lieu ces dernières semaines. Mercredi 19 septembre, la commune sera représentée lors d'un atelier participatif pour la mise en place du schéma intercommunal de développement touristique.

- **Inaugurations**

Inauguration de l'espace récréatif de Nexon a eu lieu le 8 septembre et la micro crèche de St-Priest Ligoure le 15 septembre.

- **La loi NOTRe a redéfini les compétences en matière d'immobilier** en confiant cette compétence aux communautés de communes.

Le conseil départemental a adopté le 21 juin dernier le financement de certains investissements.

Lecture du courrier départemental.

➤ **Elections complémentaires :**

Monsieur le Préfet a signé jeudi dernier l'arrêté convoquant les électeurs de notre commune pour des élections complémentaires les 21 et 28 octobre prochain.

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté.

Madame le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

🚩 Madame le Maire lève la séance à 21 h 30.